

Procès Verbal du Bureau Communautaire

Lundi 28 Juillet 2025

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :
CULTURE

ECONOMIE & AGRICULTURE
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ
TOURISME
PETITES VILLES DE DEMAIN
HABITAT
SANTÉ

PÔLE MARCHÉS PUBLICS, DOMAINE JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

PÔLE RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :
GESTION DU PERSONNEL
ATELIER ET
CHANTIER INSERTION
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :
ASSAINISSEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS
VOIRIE
BÂTIMENT
GEMAPI
URBANISME
TRAVAUX

L'an deux mille vingt-cinq, le Lundi 28 Juillet à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT, Président.

Présents :

Antoine-Audoine MAGGIAR, Annick BERTRAND, Pierre TISSIER-MARLOT, Jean-Christophe SAVE, Dominique STRIESKA, Didier BOURLON, Serge DUCREUZOT, David BONGARD, Michel MARIE, Serge CAILLOT, Marie-Claire RANVIER, Michel MULOT

Absents excusés : Jean-Paul LAMBOURG

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : David BONGARD

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 12
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 12

Ordre du jour :

- **Tourisme** : Aide au classement meublés de tourisme ; Diagnostic touristique ; Tarif régie boutique ; Convention de dépôt-vente.
- **Personnel** : Recrutement, renouvellement de contrats, réorganisation à l'OT, avancement de grade, promotion interne.
- **Assainissement** : Actualisation des tarifs SUEZ – contrat DSP Cercy-la-Tour ; Extension de réseau pour le lotissement de Fours ; Dossier de déclaration loi sur l'eau – travaux au niveau de l'exutoire du réseau d'assainissement de la cure thermale – St-Honoré-les-Bains.
- **Santé** : Dispositif ARS déserts médicaux.
- **Voirie** : Marché subséquent pour les ouvrages d'art
- **Communication** : questionnaire pour les administrés
- **Questions diverses**.

Bureau Communautaire du 28 Juillet 2025

Secrétaire de séance : David BONGARD

Numéro	OBJET	Elu présentant le dossier	DECISION DU BUREAU	Nombre de voix
2025-085	Adoption du PV du BC du 26 Juin 2025	Le Président	Approuvée	Unanimité
2025-086	Economie : Vente de la Maison du Bazois	La Vice-Présidente en charge de l'Economie	Approuvée	Unanimité
2025-087	Economie : Maîtrise d'œuvre pour la ZAE de Luzy	La Vice-Présidente en charge de l'Economie	Approuvée	Unanimité
2025-088	Economie : Estimation des domaines de la parcelle AP 64 – future ZAE du Champ de la Barrière à Châtillon en Bazois	La Vice-Présidente en charge de l'Economie	Approuvée	Unanimité
2025-089	Economie : Permis d'aménager modificatif – ZAE du Bois de Seigne	La Vice-Présidente en charge de l'Economie	Approuvée	Unanimité
2025-090	Tourisme : Tarifs régie boutique	Le Vice-Président en charge du Tourisme	Approuvée	Unanimité
2025-091	Tourisme : Convention de dépôt-vente	Le Vice-Président en charge du Tourisme	Approuvée	Unanimité
2025-092	Personnel : Renouvellement Gardien de déchetterie	Le Président	Approuvée	Unanimité
2025-093	Personnel : Renouvellement du Chargé de mission urbanisme	Le Président	Approuvée	Unanimité
2025-094	Personnel : Réorganisation de l'Office de Tourisme	Le Président	Approuvée	Unanimité
2025-095	Assainissement : Extension du réseau d'assainissement rue des Charmilles – Fours	Le Vice-Président en charge de l'Assainissement	Approuvée	Unanimité

Approbation du procès-verbal

N° 2025-BU-085

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier bureau communautaire.

M. Maggiar détaille plusieurs corrections à apporter sur le procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du bureau communautaire du 26 juin 2025.

Economie

Diagnostic économique - présentation par Jean-Loup AUMAITRE

Jean-Loup AUMAITRE, stagiaire au service développement économique du 3 mars au 14 août 2025, a été recruté pour travailler à l'élaboration d'une stratégie de développement économique. Il présente aux membres du bureau communautaire son travail de diagnostic économique de la CCBLM.

Il l'a élaboré à partir de données statistiques, illustrées par des données de terrain issues des entretiens effectués avec 7 élus et des 10 entreprises et des 81 réponses du questionnaire envoyé aux 500 contacts d'entreprises.

Ce diagnostic a pour objectif de caractériser les enjeux, les besoins, les atouts, faiblesses, opportunités, menaces (AFOM) du territoire sur le plan économique. Il servira à la future mandature pour élaborer une stratégie de développement économique de la CCBLM.

Vente de la Maison du Bazois

N° 2025-BU-086

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, rappelle que la Maison du Bazois a été estimée à 66 700 € par France Domaines.

La Communauté de Communes a consulté plusieurs agences immobilières afin de faciliter la communication et la recherche d'un acquéreur, avec comme principe de proposer la vente à hauteur de 66 700 €, majorée de la commission de l'agence immobilière.

Un mandat (sans exclusivité) a déjà été conclu avec l'agence immobilière du Château (Moulins Engilbert) pour une commission de 5 000 € TTC, soit un prix de vente net acheteur de 71 700 €.

Par ailleurs, nous avons reçu deux autres propositions de mandat non exclusifs :

- Morvan patrimoine (Château-Chinon) : commission de 6 300 € TTC, soit un prix de vente net acheteur de 73 000 €. Le montant de la commission est justifié par une étude immobilière, une stratégie de communication spécifique et la pose d'une banderole. Néanmoins, l'agence reste ouverte sur une négociation du montant de la commission.
- Service Immo (St Saulge) : commission de 5 000 € TTC, soit un prix de vente net acheteur de 71 700€.

Il est possible de signer plusieurs mandats, le premier ayant réussi à conclure la vente encaissant la commission.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- **approuve les mandats de vente sans exclusivité avec Morvan patrimoine et Service Immo tels que joints à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Président à signer les mandats.**

Maîtrise d'œuvre pour la ZAE de Luzy

N° 2025-BU-087

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'une réunion a eu lieu avec les entreprises et la mairie de Luzy concernant l'aménagement de la ZAE de Luzy le 8/07/2025.

Pour rappel, il avait été convenu de faire appel à Nièvre Ingénierie pour la maîtrise d'œuvre du projet d'autant qu'ils avaient déjà fait l'étude de faisabilité. Nièvre ingénierie nous a fait une proposition de convention.

Au vu de l'importance du projet et de sa complexité notamment en matière de réglementation environnementale et d'urbanisme, nous souhaitons proposer de publier une consultation pour recruter un maître d'œuvre qui pourra faire le dossier loi sur l'eau, les demandes administratives en matière environnementale, ou encore le permis d'aménager.

Le bureau communautaire valide le principe de travailler à la rédaction du cahier des charges pour un lancement de consultation des entreprises à proposer au conseil communautaire du mois de septembre.

Estimation des domaines de la parcelle AP 64 - future ZAE du Champ de la Barrière à Châtillon-en-Bazois **N° 2025-BU-088**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, rappelle que la parcelle AP 64 (35 481 m²) à Châtillon-en-Bazois, située à proximité du supermarché Bi1, le long de la route départementale 978, est identifiée pour créer une nouvelle zone d'activités par la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

Le propriétaire de cette parcelle (Société d'investissement et de participation commerciales - SIPAC) a envoyé une proposition de vente le 4 juin 2025, adressée par mail au service Economie, à 10 €/m², soit un total d'environ 354 810 €.

L'estimation des domaines, établie le 18 juillet 2025, s'élève à 118 500 €, soit 3,34 €/m².

Il a été inscrit au budget 2025 : 88 750 € pour l'achat de la parcelle soit 2,5 €/m².

Le bureau communautaire valide la proposition d'achat de la parcelle AP 64 (35 481 m²), à Châtillon-en-Bazois, par la CCBLM basée sur l'estimation des domaines du 18 juillet 2025, à savoir 118 500 €, soit 3,34 €/m².

Permis d'aménager modificatif – ZAE du Bois de Seigne **N° 2025-BU-089**

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que, dans le cadre du développement et de l'attractivité des zones d'activités économiques, la CCBLM doit engager une procédure de modification du dernier permis d'aménager modificatif n° PA 058 004 89 D7001-M03 relatif à la ZAE d'Alluy, située au lieu-dit "Bois de Seigne".

Ce permis, accordé le 16 décembre 2016, portait sur la dénomination du lotissement de la zone, laquelle devenait alors : lotissement à usage d'artisanat, de commerce, d'enseignement et de service agricole. Cette demande de permis d'aménager modificatif était basé sur celui accordé en 1989.

Or, les besoins de cette zone continuant d'évoluer, il est aujourd'hui nécessaire de modifier le permis d'aménager actuel.

Cette demande de modification permettrait de :

- Redéfinir la dénomination de la zone afin de permettre une diversification des activités. Ainsi, il est proposé de modifier la dénomination du permis d'aménager- ZAE du Bois de Seigne comme suit : zone à vocation artisanale, commerciale, industrielle, de formation et tertiaire – y compris les services agricoles, touristique, et pouvant éventuellement accueillir des équipements publics ;
- Étendre le périmètre du lotissement existant et d'ouvrir à l'urbanisation les parcelles ZE50, ZE53, ZE54, ZE55 et ZE66, conformément à la dérogation accordée par la Préfète de la Nièvre en date du 6 juin 2025 ;
- En ce qui concerne l'aménagement de la parcelle ZE66, autoriser la création de 4 lots maximum dont, dans un premier temps, 1 lot pour le poste de transformation et un second lot divisible à la demande des entreprises. Sur la forme, la DDT, nous a signifié que la subdivision du lot peut se faire sans formalité.

Le bureau communautaire autorise le Président à signer et à déposer le permis d'aménager modificatif selon les éléments exposés ci-dessus.

Tourisme

Aide au classement des meublés de tourisme Madame Angélique GONCALVES

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le Conseil communautaire du 26 septembre 2024 a approuvé le principe d'une aide financière de 30% sur le coût de classement en étoiles pour les meublés de tourisme du territoire. Les dossiers doivent être déposés entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025.

Madame Angélique Gonçalves, propriétaire de l'hébergement les Nids d'Angel, situé au 24, avenue du Général d'Espeuilles à Saint-Honoré-les-Bains, a déposé 2 dossiers réputés complets en date du 20 juin 2025. La propriétaire a demandé un classement en 3 étoiles ; le coût de la visite de classement est de 150€ pour le 1^{er} meublé et 100€ pour le 2nd soit un total de 250€.

L'aide n'est versée que si la procédure de classement va à son terme et que l'hébergeur reçoit les attestations de classement.

Il sera proposé au conseil communautaire d'attribuer une aide de 30% de 250€, soit 75€ à Madame Angélique Gonçalves.

Diagnostic touristique

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que des diagnostics thématiques vont être réalisés par les différents services de la CC BLM en vue du prochain mandat 2026-2032.

Objectif : Permettre aux prochains élus de prioriser les actions, les projets, pour la collectivité et pour le territoire de donner de la visibilité, répondre aux enjeux de la transition.

Ce document prendra la forme d'un état des lieux :

Evaluer le dernier projet de territoire

- Ce que l'on a fait ? Quelles actions ? Quels projets en cours ?
- En quoi les actions répondent aux enjeux de la transition écologique ?

Et d'un diagnostic :

- Quel moyen on y met ? (Budget, RH, ...)
- Comment nous sommes organisés ?
- Quels forces/faiblesses/menaces/opportunités

Le diagnostic touristique est en cours d'élaboration, notamment par un stagiaire en Master 1. Ce diagnostic constitue une photographie détaillée du territoire de compétences de l'Office de Tourisme Rives du Morvan et de ses actions de développement et d'animation touristique. Il a pour vocation de poser un socle partagé de connaissances, de mieux cerner les réalités du territoire, tant dans ses forces que dans ses faiblesses afin d'orienter les choix futurs en matière de développement, d'accueil, de communication et de valorisation touristique.

En complément, il est prévu d'envoyer un questionnaire aux prestataires de tourisme à l'automne, pour les interroger sur leur activité, leurs usages du numérique, leur perception du territoire et des actions de l'Office de tourisme, les pistes de développement qu'ils souhaitent voir développer. Les résultats de ce questionnaire seront intégrés au diagnostic.

Tarifs régie boutique

N° 2025-BU-090

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que le topoguide « Le Tour de Bourgogne à Vélo » (édition Chamina) est ressorti sous une nouvelle édition. Le prix de vente public passe de 15,50€ à 16,50€. Cet article est acheté par l'Office de tourisme avec une remise de 25%.

Un nouveau livre "Thermalisme et villégiature en Bourgogne-Franche-Comté" pourrait être proposé à la vente. Il sera vendu au Bureau d'information touristique de Saint-Honoré-les-Bains. Le prix d'achat prend en compte une remise de 33%, soit 21,59€ TTC.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide

- le prix de vente public de 16,50€ pour ce topoguide,
- le prix de vente public de 32€ pour ce livre.

Convention de dépôt-vente

N° 2025-BU-091

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que l'Office de tourisme souhaite prendre les cartes postales de Marie-Jo Guillemot en dépôt-vente. Ce sont des photographies qui représentent le Morvan, avec des paysages et des animaux.

Le prix de vente public est de 1€ et 1,20€ pour les cartes les plus récentes.

En accord avec le déposant, la commission de l'Office de tourisme est de 50%. Le prix à reverser au déposant par unité vendue sera donc de 0,50€.

La convention est présentée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- valide le tarif public de 1€ et 1,20 € la carte postale,
- approuve les conditions financières proposées,
- autorise le Président à signer la convention de dépôt-vente.

Personnel

Recrutements Agents d'entretien polyvalent au S2I

Monsieur le Président explique que la commission d'embauche du 20 juin dernier a reçu 5 candidats sur les 6 convoqués ; dont 3 ont déjà bénéficié du S2I.

La commission a recruté 4 agents pour le 1^{er} juillet 2025 :

- Monsieur Yannick GENET (bénéficiaire du S2I en 2021/2023), domicilié à Alluy,
- Monsieur Gilles BOUILLE (bénéficiaire du S2I en 2019/2021), domicilié à La Machine,
- Monsieur Benjamin LATREILLE, domicilié à Tamnay-en-Bazois,
- Monsieur Abdelkader RAHOUAL, domicilié à Vandenesse.

L'équipe est donc désormais composée de 8 agents dont :

- 2 Bénéficiaires du RSA,
- 4 demandeurs d'emploi de longue durée,
- 2 jeunes de moins de 26 ans,
- 2 personnes âgées de plus de 50 ans,
- 4 titulaires du permis B,

La moyenne des ETP annuels, sans absence injustifiée ou arrêt maladie, serait de 5,54 ETP pour un agrément à 5,5.

Emplois saisonniers au poste de gardien de déchetteries

Monsieur le Président explique que la commission d'embauche du 27 juin 2025 a recruté Monsieur David GAUTERON pour le poste de gardien de déchetteries du 1^{er} juillet au 31 août 2025 en emploi saisonnier à temps complet.

Les 35 heures correspondants au 2^{ème} emploi de saisonnier seront assurées par les agents du S2I. Les deux services se sont mis en relation et les plannings estivaux sont déjà réalisés.

Agent d'assainissement

Monsieur le Président explique que Monsieur Jean-Baptiste PARIAT embauché au 1^{er} juillet 2025 sur le poste d'agent d'assainissement à temps complet a souhaité mettre fin à sa période d'essai le 10 juillet 2025 en raison d'une inadéquation entre les missions du poste et ses attentes professionnelles. La commission d'embauche du 1^{er} août 2025 va recevoir 3 candidats.

Modification de poste suite à une mutation

Monsieur le Président explique que Madame Séverine FERDINAND, comptable aux budgets annexes au grade de rédacteur à temps non complet à 26/35^{ème}, a demandé sa mutation à la mairie de Luzy pour le 1^{er} septembre 2025.

Le pôle finances souhaite qu'elle soit remplacée par un temps complet et justifie les 9 heures supplémentaires de la manière suivante :

Dans le cadre du passage de la DSP à des prestations de service en Assainissement, il est à prévoir une augmentation significative du volume des factures à traiter par CCBLM.

Contrairement à la DSP, où le délégataire assurait une partie de la gestion comptable (notamment la facturation des fournisseurs), la prestation de service implique un transfert de charge à notre service Finances, notamment pour :

- le traitement d'un plus grand nombre de factures
- le suivi des commandes, mandats et engagements associés.
- le suivi budgétaire de cette activité.

En conséquence, il serait judicieux d'ouvrir ce poste à 35 h hebdomadaires (temps complet), plutôt qu'à 26 heures, afin d'assurer une continuité de service et de garantir la fiabilité du traitement comptable dans le respect des délais réglementaires.

Dans ce contexte, il convient de :

- Créer un poste d'adjoint administratif à temps complet
- Et de supprimer le poste au grade de rédacteur à temps non complet à raison de 26/35^{ème}

La procédure est donc la suivante :

- passage en CST le 09/09/2025 pour avis sur la suppression du poste de rédacteur à temps non complet (26/35^{ème}),
- et validation de la création du poste d'adjoint administratif à temps complet et ainsi que suppression du poste de rédacteur à temps non complet (26/35^{ème}) au conseil communautaire le 18 septembre 2025.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer sur la modification de postes.

Renouvellement

Gardien de déchetteries

N° 2025-BU-092

Monsieur le Président explique que le contrat 3.3 alinéa 2 de Monsieur Nicolas GRAVADE d'un an à temps complet de gardien de déchetteries, au grade d'adjoint technique, depuis le 1^{er} novembre 2021 s'achève le 31 octobre 2025.

Après avoir pris attache auprès du service déchets ménagers, la commission RH du 22 juillet 2025 propose un renouvellement de contrat pour une durée d'un an dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de Monsieur Nicolas GRAVADE pour une durée d'un an.

Chargé de missions urbanisme

N° 2025-BU-093

Monsieur le Président explique que Monsieur Saïba SARE a été embauché le 3 décembre 2024 en tant que chargé de missions urbanisme au grade de technicien principal de 1^{ère} classe en contrat 3-3 alinéa 2 à temps complet pour une durée d'un an. Son contrat arrive à échéance le 02 décembre prochain.

Après avoir pris attache auprès du Vice-président à l'urbanisme et de la Directrice du pôle des services techniques, le Président propose le renouvellement de contrat de Monsieur Saïba SARE pour une durée d'un an dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de Monsieur Saïba SARE pour une durée de deux ans.

Réorganisation de l'office de tourisme

N° 2025-BU-94

Monsieur le Président explique que le contrat de la conseillère en séjour chargée des activités d'itinérance, arrive à son terme le 31 octobre 2025.

Cette dernière rencontre des difficultés sur le développement des activités d'itinérance (Développement d'itinéraires et de circuits thématiques ou patrimoniaux, suivi du balisage des circuits de randonnée et des conventions d'entretien, suivi des boucles et liaisons cyclos touristiques, etc.). Cela a été abordé avec l'agent lors des derniers entretiens professionnels.

Afin de pallier à ce manquement, l'office de tourisme propose que le volet Développement des activités d'itinérance qui est le plus stratégique et prioritaire dans les actions de l'Office de tourisme soit réaffecté à une autre conseillère en séjour, intéressée par ses missions.

Ces modifications impliquent un changement d'organisation en redistribuant les missions suivantes entre 3 agents de l'équipe de l'Office de tourisme.

- Programme mensuel des animations
- Itinérance
- Calendrier des sorties de l'après-midi
- Guide restaurants
- Mise à jour activités de loisirs

Les membres du Conseil d'exploitation sont favorables pour cette nouvelle organisation, le bilan de l'année sera déterminant pour le renouvellement de contrat de l'agent avec cette nouvelle organisation.

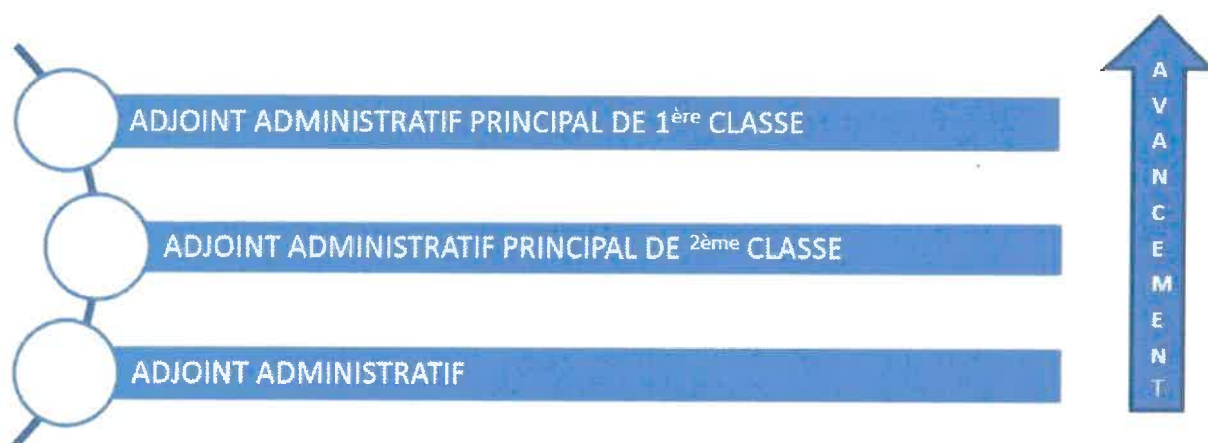
De nouvelles fiches de poste ont été rédigées et ont été proposées à la Commission RH du 22 juillet 2025 qui est favorable à la nouvelle organisation.

Le bureau communautaire valide la nouvelle organisation proposée par l'Office de tourisme.

Avancements de grade

Monsieur le Président explique que l'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois. Il permet d'accéder à un niveau de fonctions et d'emplois plus élevés.

Exemple des cadres d'emploi de la catégorie C de la filière administrative :



Pour rappel, les avancements de grade qui est de la gestion propre à la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2021. Au titre de l'année 2025, 4 agents sont concernés par l'avancement de grade.

FILIERE ADMINISTRATIVE - Grade d'Accès : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME Classe
– Catégorie C

Agent	Fonction	Grade actuel	Conditions	Carrière
GIRARD Cristèle	Secrétaire à la direction générale et à la commande publique	Adjoint Administratif Catégorie C	- un an d'ancienneté dans le 6ème échelon du grade d'adjoint administratif, - 8 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif.	Stagiairisé le 06/01/2003 Disponibilité du 01/09/2007 au 15/02/2017 (non pris en compte dans le calcul d'ancienneté)

FILIERE ADMINISTRATIVE - Grade d'Accès : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE Classe – Catégorie C

Agent	Fonction	Grade actuel	Conditions	Carrière
FORTEZA Xavier	Chef du service voirie	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C	Avoir atteint le 6ème échelon du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, et - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C	Nommé adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe le 18/12/2020 (Nomination au 19/12/2025)

FILIERE ADMINISTRATIVE - Grade d'Accès : INGENIEUR PRINCIPAL – Catégorie A

Agent	Fonction	Grade actuel	Conditions	Carrière
CAZAU Marie	Directrice des Services Techniques	Ingénieur Catégorie A	Avoir atteint depuis au moins deux ans le 4ème échelon du grade d'ingénieur, et Justifier, au plus tard au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, de 6 ans de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A. => Seuil démographique supérieur à 2 000 habitants.	Stagiairisé le 01/12/2017

FILIERE TECHNIQUE - Grade d'Accès : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME Classe – Catégorie C

Agent	Fonction	Grade actuel	Conditions	Carrière
SAVE Emmanuel	Chef de service déchets ménagers	Adjoint Technique Catégorie C	- Avoir au moins un an d'ancienneté dans le 6 ^{ème} échelon du grade d'adjoint technique, et - Justifier d'au moins 8 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint technique ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C1, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C	Stagiairisé le 31/12/20216

Ainsi le Président propose de :

- créer les postes suivants :
 - adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - ingénieur principal à temps complet,
- et de supprimer les postes suivants :
 - adjoint administratif à temps complet,
 - adjoint technique à temps complet,
 - ingénieur à temps complet,

Il sera proposé au conseil communautaire de procéder à la modification des postes proposés.

Promotion interne

Monsieur le Président explique que la commission « promotion interne » du Centre de gestion de la Nièvre du 26 juin dernier a émis un avis favorable sur les 2 dossiers suivants :

FILIERE ADMINISTRATIVE - Grade d'Accès : REDACTEUR TERRITORIAL – Catégorie B=> 8 postes

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Agent	Fonction	Grade actuel	Conditions	Carrière
FALANTIN Anne	Responsable du pôle finances	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe Catégorie C	- 10 ans de services publics effectifs, dont 5 années dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux en position d'activité ou de détachement.	Stagiairisé le 01/03/2005 par voie directe

FILIERE ADMINISTRATIVE - Grade d'Accès : ATTACHE TERRITORIAL – Catégorie A => 4 postes

L'attaché territorial a accès à une grande variété de fonctions et d'environnements. Chargé de l'encadrement et de l'organisation courante des services administratifs des collectivités territoriales, il exerce la plupart du temps un travail administratif de bureau.

Agent	Fonction	Grade actuel	Conditions	Carrière
FORTIER- LAUMAIN Chrystelle	Responsable pole RH	Rédacteur territorial Catégorie B	- 5 ans de services effectifs accomplis en qualité de fonctionnaire territorial de catégorie B en position d'activité ou de détachement.	Stagiairisé le 02/03/2014 après obtention du concours

Aux vus des postes occupés depuis le 1^{er} janvier 2017 par ces deux agents qui correspondent aux responsabilités des grades de catégorie supérieure, la commission RH du 22 juillet propose de les nommer sur leurs postes.

Ainsi, il est proposé de :

- Créer le poste d'attaché territorial de catégorie A à temps complet,
- Supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet.

L'enquête administrative est évoquée. La demande portait plus spécifiquement sur le pôle RH. Il est convenu de recevoir les agents du pôle RH au prochain bureau communautaire.

Ce sujet est reporté au prochain bureau communautaire.

Prévoyance

Monsieur le Président explique que, depuis le 1^{er} janvier 2025, la CCBLM propose aux agents un contrat pour la prévoyance (maintien de salaire) avec Relyens, dans le cadre du contrat groupé du Centre de gestion de la Nièvre. Il prend fin le 31 décembre 2025.

Suite à la nouvelle consultation organisée par le Centre de gestion de la Nièvre, il est proposé de retenir la proposition de contrat de la MNT à compter du 1^{er} janvier 2026.

Pour rappel, la participation employeur CCBLM pour la prévoyance est de 10 € par mois par agent.

PREVOYANCE - COMPARAISON TARIFAIRE					Taux bloqués (en années)	Plafonnement taux
	GARANTIE DE BASE Maintien à 90% du revenu net en cas d'incapacité temporaire ou d'invalidité	OPTION PERTE DE RETRAITE SUITE A INVALIDITE Forfait 20 000 €	OPTION DECES / PTIA 50% salaire annuel brut	ASSISTANTS MATERNELS / FAMILIAUX		
CONTRAT ACTUEL	1,84% 90% du revenu net	0,45% 90% du revenu net	0,44% 100% du traitement net touché sur 1 an	/		

PREVISION AMO	Entre 2,13 et 2,32%	0,60%	0,20%	Données insuffisantes		
MNT	2,19%	0,66%	0,17%	2,19%	3	Augmentation +15%

Le taux est à multiplier par la rémunération brute à assurer (TBI, NBI, indemnité compensatrice, IFSE).

Il n'y aura aucune carence sur la future convention de participation, et aucun questionnaire médical.

Il sera proposé au conseil communautaire

- d'approuver la proposition de la MNT pour la prévoyance,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de participation.

Complémentaire santé

Monsieur le Président rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, la collectivité employeur doit participer à la complémentaire santé (mutuelle) des agents publics (fonctionnaires ou contractuels).

La CCBLM n'a reçu aucune soumission d'offre suite à la consultation d'appel d'offres lancée pour la complémentaire santé ; le délai des dépôts de candidature était arrêté au 5 juin à 12h00.

Dans ce contexte, le pôle RH a recontacté le Centre de gestion de la Nièvre (CDG58) pour avoir des éléments sur le contrat groupé sur la complémentaire santé :

COMPLEMENTAIRE SANTE - COMPARAISON TARIFAIRE					
	REGIME 1	REGIME 2	REGIME 3	Taux bloqués (en années)	Plafonnement taux
PREVISION AMO Adulte	1,31 à 1,51%	1,93 à 2,18%	2,41 à 2,61%		
PREVISION AMO Enfant	Entre 0,64 et 0,9%	0,92 à 1,11%	1,18 à 1,29%		
MNT Adulte	1,15% 43,13€	1,62% 63,58€	2,05% 80,46€	3 ans	10%
MNT Enfant	0,58% 22,76€	0,91% 35,71€	1,05% 41,21€		

En santé, le taux est à multiplier par le Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (PMSS)* s'établissant en 2025 à 3925€.

**Le Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) est un indicateur clé pour le calcul de nombreuses cotisations et prestations sociales en France. Chaque année, il est révisé pour s'adapter à l'inflation, à la croissance des salaires et à la politique sociale du moment.*

A ce jour, la collectivité attend les documents définitifs du Centre de gestion pour transmettre l'information aux agents.

Il n'y aura aucune carence sur la future convention de participation, et aucun questionnaire médical.

Concernant la participation employeur pour la complémentaire santé, même si juridiquement elle est de minimum 15€ mensuel par agent, le bureau communautaire du 26 juin proposait un montant de 29 à 35 € selon la situation familiale des agents, en s'accolant à la délibération de l'ex CCB.

- Il sera proposé au conseil communautaire :**
- de retenir la proposition de la MNT pour la mutuelle,
 - de proposer un montant de participation employeur de X € aux agents.

Assainissement

Actualisation des tarifs SUEZ – contrat DSP Cercy-la-Tour

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-président en charge de l'assainissement, explique qu'au 1^{er} novembre 2025, les tarifs SUEZ évoluent de la façon suivante :

Tarifs SUEZ			
01/05/2025		01/11/2025	
Part fixe	Part variable	Part fixe	Part variable
59,30	1,8086	59,75	1,8224

Afin de garantir l'harmonisation des tarifs sur le territoire, la CCBLM peut choisir d'augmenter le tarif global de l'ensemble des personnes à l'assainissement collectif, ou de diminuer la part collectivité sur Cercy-la-Tour.

La solution de diminution de la part collectivité est plus simple à mettre en œuvre et, en se basant sur les consommations 2023, cela correspond à environ 615 € de redevance en moins sur la période novembre 2025 à mars 2026 (date de fin de la DSP), sur un total de 830 000 € prévus sur une année.

Si la solution de l'adaptation de la part CCBLM est retenue, elle doit diminuer de la manière suivante :

	Part CCBLM 2025 au 01/11/2025	
	Part Fixe	Part Variable
Usagers de la Régie assurée par la CCBLM	90,0000 €	2,3900 €
Usagers des communes de Moulins-Engilbert et Chatillon-en-Bazois en DSP	52,5000 €	1,4616 €
Usagers de la commune de Cercy la Tour en DSP	30,2500 €	0,5676 €

La commission assainissement du 1^{er} Juillet 2025 a validé cette proposition d'actualisation des tarifs.

Il sera proposé au conseil communautaire de valider l'actualisation des tarifs comme présentés ci-dessus.

Extension du réseau d'assainissement rue des Charmilles – Fours N° 2025-BU-095

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-président en charge de l'assainissement, explique qu'une extension du réseau d'assainissement est demandée par la mairie de Fours, rue des Charmilles, au niveau du bâtiment Age et Vie. En parallèle, une extension de voirie est prévue.

Malgré plusieurs relances auprès de l'entreprise Guinot, nous n'avons toujours pas en notre possession les éléments de ce dossier :

- Le plan projeté de cette extension de réseau (seul un plan à main levée a été transmis)
- Les éléments techniques et opérationnels pour garantir la bonne exécution du chantier : profondeur, lit, diamètre, classe de résistance, etc.
- L'organisation des essais de réception du chantier : tests de compactage et étanchéité.

Le devis de l'entreprise s'élève à 6 190 € HT, il n'est pas prévu au budget 2025. Une décision modificative du budget d'investissement sera nécessaire.

L'extension de voirie est prévue à l'automne 2025, l'extension du réseau d'assainissement doit être réalisée en amont.

La commission assainissement du 1^{er} juillet 2025 a émis un avis favorable concernant cette extension de réseau.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- valide cette extension du réseau d'assainissement,
- autorise Monsieur le Président à signer le devis, sous réserve de la réception d'éléments précis et techniquement acceptables de la part de Guinot. D'autres devis pourront être demandés.

Il sera proposé au conseil communautaire une décision modificative du budget assainissement : les crédits seront pris en investissement sur le compte 020 dépenses imprévus.

Dossier de déclaration loi sur l'eau – travaux au niveau de l'exutoire du réseau d'assainissement de la cure thermale – St-Honoré-les-Bains

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-président en charge de l'assainissement, explique que des problèmes d'écoulement des eaux de la cure thermale à St-Honoré-les-Bains ont été constatés à la limite du parc thermal, au niveau de la voirie départementale, Avenue Jean-Mermoz.

A cet endroit, un trou dans le trottoir s'est formé depuis 2018 : cela impacte la rivière, le réseau d'assainissement ainsi que les eaux pluviales de la voirie. Le service assainissement de la CCBLM souhaite engager des travaux au niveau de cette voirie : il s'agit d'ouvrir la route pour comprendre pourquoi ces eaux ne s'évacuent pas correctement.



Photo prise en 2025 : affaissement du trottoir. En dessous, la rivière qui est canalisée en amont, et qui sort à l'air libre en aval.

Afin de préparer ces travaux d'ouverture de voirie, un dossier de déclaration loi sur l'eau est nécessaire, car ces derniers impactent la rivière.

Le bureau communautaire autorise le Président à déposer le dossier loi sur l'eau aux autorités compétentes lorsque ce dernier sera prêt.

Santé

Dispositif ARS déserts médicaux

Le sujet est reporté au prochain bureau communautaire.

Voirie

Réparation d'Ouvrages d'Art / marchés subséquents

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-président en charge de la voirie, rappelle que, lors de la CAO du 22 avril dernier, le choix du maître d'œuvre s'est porté sur le bureau d'études INGEROP. Il est donc en charge de la maîtrise d'œuvre sur les opérations de réparation des ouvrages d'art dans le cadre du groupement de collectivités (à l'échelle départementale) dont la CCBLM est le coordinateur.

Un marché groupé a été passé, et des marchés subséquents doivent préciser les investigations et les missions précises pour chaque ouvrage d'art.

Le déroulé des opérations à venir n'est donc pas encore clairement établi et devrait faire l'objet de précisions avec le conducteur d'opération (Nièvre Ingénierie).

Pour la Communauté de communes Bazois Loire Morvan, concernant les 1ères missions, il conviendra également de déterminer la prise en charge des dépenses liées à la maîtrise d'œuvre et aux diverses études (dont le montant ou la nature doivent être déterminés ouvrage par ouvrage en fonction de son type, de son état, etc.).

Pour mémoire et par exemple, dans le cadre de la rénovation du pont de Fléty, toutes les études préalables ont été portées par la commune et le Fonds Collectif et Solidaire n'est intervenu qu'en phase opérationnelle au moment de la validation du plan de financement.

Toutefois, comme le dit le « Règlement voirie » concernant l'utilisation du FCS : *« Les modalités de consommation de ce Fonds Collectif et Solidaire seront validées au cas par cas par délibération du conseil communautaire sur proposition de la commission voirie »*.

Dans ce cadre d'opérations, Nièvre Ingénierie a envoyé une lettre de consultation à Ingérop pour la réalisation des prestations suivantes :

- **Réalisation de prestations de maîtrise d'œuvre pour la réparation :**

N° Marché subséquent	Ouvrages - Commune
1	Pont de Bellevaux-sur-le-veynon (communes de Brinay et Limanton)
2	Pont route de la Cousée sur l'Aron (communes de Thaix, Cercy-la-Tour et Saint-Gratien-Savigny)
3	Pont du Prabis sur la Dragne (commune de Villapourçon)
4	Pont 2 du Barrage sur L'Aron (commune de Biches)
5	Pont (C-146-01) des Arnoux sur l'Ozon (commune de Lucenay-lès-Aix)
6	Pont de Brinay sur l'Aron (commune d'Alluy)

- **Réalisation de la mission diagnostic pour :**

N° Marché subséquent	Ouvrages - Commune
7	Pont à côté de l'étang du fourneau (commune de Raveau)
8	Pont du Grez sur l'Oisy (commune de Billy-sur-L'Oisy)
9	Pont de Cramin (commune de Chasnay)
10	Pont de la rue des 3 ponts -Bras du Nohain (commune de Saint-Père)
11	Pont 2 de Champmartin sur le Guignon (commune de Sermages)
12	Pont des Blins sur Rigole d'Yonne (commune d'Epiry)

➤ **Marchés subséquents 1 à 6**

Les prestations sont décomposées comme suit.

Tranche ferme : partie études	Missions de base Avant-projet (AVP) - APROA (Avant-projet à réparation d'ouvrage d'art) Etudes de projet (PRO)
Tranche optionnelle n°1 : partie travaux	Assistance pour la passation des marchés de travaux (AMT) Examen de conformité-visa (VISA) Direction de l'exécution du contrat de travaux (DET) Assistance lors des opérations de réception (AOR)
	Missions complémentaires

Les réponses, reçues le 9 juillet, sont en cours d'analyse par Nièvre Ingénierie, avec un retour espéré fin de semaine 30.

Il sera proposé au conseil communautaire d'attribuer les marchés subséquents.

Communication

Enquête

Comme évoqué lors du bureau du 27 mai, il est proposé de diffuser aux habitants un questionnaire portant sur la communication de la Communauté de communes à remplir avant le 1^{er} septembre 2025.

Les administrés pourront s'exprimer sur la manière dont ils sont informés, sur les thématiques qu'ils souhaiteraient voir développées, sur les supports institutionnels qu'ils utilisent et sur les actions à mettre en place pour améliorer la communication de proximité.

L'information de cette enquête d'opinion sera diffusée sur la page Facebook, le site internet de la CCBLM, dans les commerces et déchetteries. Des affichettes avec le QR Code du Google seront réalisées et diffusées. En parallèle, un mail d'information sera envoyé aux mairies pour relais auprès des habitants.

L'enquête sera publiée jusqu'au 31 août.

Questions diverses

Période de réserve électorale à compter du 1^{er} septembre 2025

Une charte pour la communication en période pré-électorale sera envoyée aux élus et aux agents.

L'ordre du jour ayant été vu, la séance est levée à 20h45.

Le Secrétaire de séance,

**Le Président de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan**

David BONGARD



Serge CAILLOT